

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Révision intégrale de la loi sur l'asile et modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers

Date limite: 7 septembre 1994

Département fédéral de l'économie publique

Accords issus du Cycle d'Uruguay/GATT-WTO et modifications de lois nécessaires qui en découlent

Date limite: 22 août 1994

Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce

Date limite: 22 août 1994

Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie

Ordonnance sur le trafic des poids lourds/

Ordonnance sur la vignette routière

Date limite: 15 août 1994

28 juin 1994

Chancellerie fédérale

F36802

Initiative populaire fédérale

"Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!"

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques;

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 21 janvier 1994 à l'appui de l'initiative populaire fédérale "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!"²⁾,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'initiative populaire fédérale "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!" a abouti, les 100'000 signatures valables exigées par l'article 121, 2^e alinéa, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 104'455 signatures déposées, 101'337 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Monsieur Markus Ruf, Conseiller national, Comité d'initiative "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!", Case postale 6857, 3001 Berne.

7 juin 1994

Chancellerie fédérale Suisse:

Le chancelier de la Confédération,
Couchevin

1) RS 161.1

2) FF 1992 III 1330

Initiative populaire fédérale

"Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!"**Signatures par canton**

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	24365	637
Berne.....	21051	615
Lucerne	8432	238
Uri.....	581	18
Schwyz.....	3480	88
Unterwald-le-Haut.....	689	7
Unterwald-le-Bas	1076	30
Glaris	258	3
Zoug.....	2654	122
Fribourg	434	4
Soleure.....	1822	93
Bâle-Ville.....	1773	189
Bâle-Campagne	1982	66
Schaffhouse.....	2118	37
Appenzell Rh.-Ext.	1395	13
Appenzell Rh.-Int.	250	2
Saint-Gall.....	9959	225
Grisons.....	901	31
Argovie	7877	263
Thurgovie.....	5217	159
Tessin.....	3252	206
Vaud	685	31
Valais.....	402	22
Neuchâtel	311	4
Genève.....	302	15
Jura	71	0
Suisse.....	101 337	3 118

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1994
Date	
Data	
Seite	348-355
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 836

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.